

Conférences gratuites sur le transfert intergénérationnel



Parce que le transfert de votre patrimoine se planifie,
assitez à ces conférences :

1^{re} partie - 17 septembre 2019 à 19 h

Planification d'une succession et ses aspects légaux

2^e partie - 24 septembre 2019 à 19 h

- Droits et obligations des gens mariés, des conjoints de fait
- Directives médicales anticipées
- Rôle et responsabilités du liquidateur

Les conférences auront lieu au siège social de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, située au 10555, boulevard Lacroix à Saint-Georges.

Réservez votre place dès maintenant auprès de Vicky Roy en composant le 418 484-2804, poste 7185548, ou par courriel à vicky.roy@desjardins.com.